



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 29 janvier 2026 à 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER, Maxime AUBERT, Benjamin DANILLO ; Mesdames Christelle QUEMARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Uriell WINCKEL.

Absents : Monsieur Baptiste PHILIPPOT, pouvoir à Madame Emilie HEDAN

Excusés : Monsieur François BEDARD, Monsieur Cyril LEGRAND

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 03

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du Procès-Verbal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal du 15 décembre 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux. Mr Le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'est pas fait de commentaire.

Après délibération, le Procès-Verbal du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Réserve Communale de Sécurité Civile

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de création d'une réserve communale de sécurité civile. Cette initiative est née du constat que de nombreux bénévoles apportent déjà leur aide à la commune, notamment pour la gestion de la circulation, la sécurisation des routes lors d'événements ou encore lors d'épisodes d'inondations.

La mise en place de cette réserve permettrait d'encadrer officiellement cet engagement bénévole. Elle offrirait notamment aux volontaires une couverture par l'assurance de la commune dans le cadre de leurs missions, ainsi qu'un meilleur suivi grâce à la constitution d'une liste référencée comprenant leurs coordonnées.

Le règlement intérieur de la réserve a déjà été validé par la préfecture, il ne reste plus qu'à obtenir la validation des services d'incendie et de secours (SDIS). Monsieur Pascal Guézo devrait être désigné comme référent de cette réserve. Il a été précisé que seul le maire aura l'autorité pour déclencher la réserve et que celle-ci sera composée d'hommes et de femmes de la commune.

Le maire a également indiqué que cette réserve sera intégrée au prochain Plan Communal de Sauvegarde. Enfin, il a été rappelé que la réserve communale n'a pas pour vocation à se substituer aux agents publics, mais à venir en appui en cas de besoin.

Des devis vont être établis concernant les différentes fournitures pour cette réserve (gilets de sécurité, talkie-walkie).



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 29 janvier 2026 à 20h30

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce sujet.

3- Convention de participation complémentaire santé

Depuis cette année, les communes ont l'obligation de contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Après avoir soumis aux agents différentes propositions tarifaires et de couvertures, celle du contrat groupé proposée par le Centre de Gestion 56 a été choisie par nos agents.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- Article 1 : d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1er mai 2026, auprès de l'organisme d'assurance INTERIALE Mutuelle, représentée par l'intermédiaire en assurance RELYENS SPS,
- Article 2 : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective,
- Article 3 : de fixer le niveau de participation à partir du 1er mai 2026 comme suit :
 - o versement d'un montant mensuel brut modulé dans un but d'intérêt social :
 - correspondant à 50 % du niveau 3 des garanties du contrat collectif pour chaque tranche d'âge des agents proposée.

L'autorité territoriale précise par ailleurs un élément important concernant la participation employeur : Celle-ci sera attachée à la convention de participation et ne pourra plus être versée dans les cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Chaque agent décide d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Article 4 : participation transitoire de la commune aux contrats de complémentaire santé labellisés des agents, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'à la date d'effet de l'adhésion de la commune à la convention de participation collective.

- Dans l'attente de la prise d'effet de l'adhésion à la convention de participation, la commune décide de participer financièrement à la complémentaire santé des agents possédant déjà à titre individuel un contrat complémentaire santé labellisé.

Cette participation transitoire est accordée dans les mêmes conditions financières que celles prévues à l'article 3 de la présente délibération, soit à hauteur de 50 % du niveau 3 des garanties du contrat collectif pour chaque tranche d'âge des agents. La participation est versée mensuellement, sur présentation d'un justificatif d'adhésion à un contrat labellisé, et prend fin de plein droit à la date d'effet de l'adhésion de la commune à la convention de participation collective.

- Article 5 : d'autoriser le Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription à la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 29 janvier 2026 à 20h30

4- Fourrière animalière communale

Lors du conseil du 12 novembre 2025, il a été décidé de ne plus reconduire le contrat avec la SACPA. Il est donc du devoir de la commune d'organiser les moyens nécessaires pour assurer une prise en charge des animaux errants. Pour ce faire, il est proposé au conseil de construire un chenil, d'acheter le matériel adéquat (perche, transpondeur) et de former les agents à la capture d'animaux errants.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, le principe de fourrière animalière communale, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires concernant l'achat du matériel et de la formation des agents.

Monsieur AUBERT Maxime demande où la commune prévoit d'installer le chenil et propose éventuellement d'aménager le sous-sol de la maison située à droite de la mairie pour permettre d'accueillir les chiens récupérés.

5- Cadeau Laly Pichon

Le Conseil tient à féliciter Laly Pichon pour sa performance lors de la Coupe de France de Cyclo-cross U19, qu'elle a remportée le 14 décembre dernier. À cette occasion, les élus ont décidé de lui offrir un bon d'achat de 200€ chez CY'GLON, en signe d'encouragement dans la poursuite de sa carrière sportive.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, d'offrir à Laly Pichon un bon d'achat de 200€ chez CY'GLON.

6- Modification éclairage

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de l'éclairage de la Rue Mahé et de la Route de Redon. Il s'agit de programmer l'extinction à 23h00 le vendredi, samedi et dimanche.

Le conseil municipal accepte cette modification.

7- Recours gracieux demandant le retrait de l'arrêté du 3 décembre 2025 accordant un permis exclusif de recherches de mines.

Monsieur le Maire explique que pour permettre de retarder le projet Taranis de quelques mois, la commune peut réclamer un recours gracieux. Ce délai de 2 mois permettrait de préparer un recours contentieux. Monsieur le Maire demande l'appui du conseil pour prendre cette décision.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité de ses membres présents, donne mandat à Monsieur le Maire pour un recours gracieux auprès du ministre délégué du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'Industrie

8- Subvention TOUSSUNIX

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association TOUSSUNIX qui a pour objet la protection de l'environnement, ainsi que la préservation des écosystèmes, des populations et de



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 29 janvier 2026 à 20h30

leur santé. Elle est notamment impliquée contre le projet minier Taranis. Les conseillers demandent quel montant cette association a-t-elle obtenu de la part des autres mairies touchées par le projet Taranis. Monsieur le Maire répond qu'une commune proposait 200€. Les conseillers valident ce montant.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, l'attribution d'une subvention de 200€ à l'association TOUSSUNIX.

9- Tarifs camping

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs du camping. De concertation avec les conseillers, voici les nouveaux tarifs proposés :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Electricité	3,70€ / jour	3,80€ / jour
Emplacement camping-car	3€ / jour	4€ / jour
Cabane forfait	18€ / jour	20€ / jour

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité de ses membres présents, les nouveaux tarifs du camping.

10- Déblocage de 25% des crédits en investissement pour le Budget Assainissement

Pour assurer la continuité des paiements des factures d'investissement, il convient de délibérer pour l'ouverture des crédits à hauteur de 25 % des investissements inscrits au budget de l'année précédente.

Les crédits sont ouverts de la façon suivante :

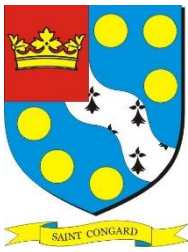
- Chap 23 : 85 340,76 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'ouverture des crédits à hauteur du quart du budget de l'année 2025.

11- Dissolution budget lotissement

Monsieur le Maire propose la dissolution du budget du lotissement Le Verger puisque tous les terrains de la 1^{ère} tranche ont été vendus. Cette dissolution sera effective au plus tard à la date du 30/06/2026 et son éventuel déficit sera couvert par le budget général.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité de ses membres présents, la dissolution du budget lotissement au plus tard le 30/06/2026 et de la prise en charge de son éventuel déficit par le budget général.



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 29 janvier 2026 à 20h30

12- Convention d'utilisation de la salle des sports de Saint-Congard par la commune de Pluherlin

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Pluherlin avait entrepris des travaux dans sa salle des sports durant la saison sportive de 2024-2025. La commune a donc été sollicitée par la commune de Pluherlin pour accueillir les entraînements et matchs de son équipe de basket, l'Entente Sportive Pluherlin Rochefort-en-Terre durant la saison 2024-2025.

Afin que la commune de Pluherlin puisse régler le montant de la location, il convient d'établir une convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

APPROUVE la convention d'utilisation de la salle des sports par la commune de Pluherlin.

ACTE que le tarif de location pour la saison sportive 2024-2025, convenu d'un commun accord avec la commune de Pluherlin, est de 300€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation de la salle des sports par la commune de Pluherlin, ainsi que toutes les pièces se rapportant au sujet.

13- Validation devis enduit

Monsieur le Maire présente 2 devis concernant l'enduit du pignon de l'ancienne école :

Nous avons un devis à 2 790,20€ comprenant la location d'une nacelle à 1 240,20€ et un deuxième à 1 880€ pouvant utiliser l'échafaudage de l'entreprise Gicquel qui est toujours en place.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité de ses membres présents, le devis à 1 880€

14- Attribution d'une aide FEE

Madame Christelle QUÉMARD explique au conseil que la commission CCAS s'est réunie pour étudier une demande d'aide FEE concernant des factures d'eau. La commission a donné un avis favorable pour le dossier dont l'aide est de 222,92€, la part à charge de la commune est de 33,44€ et celle du département de 189,48€.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité de ses membres présents, l'octroi d'une aide de 222,92€ suite à la demande d'aide FEE.

15- Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur la situation de Bellée concernant l'intervention du SMGBO :

Pendant les intempéries de cette fin janvier, Monsieur GUIHO David, agriculteur sur la commune, a prévenu Monsieur le Maire de la montée des eaux sur la route de Bellée. Suite à ça, un représentant du SMGBO est venu sur place constater la situation au niveau des méandres créés par le syndicat en 2023. Car certains habitants craignent que ces méandres accentuent la montée de l'eau dans ce secteur.



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 29 janvier 2026 à 20h30

Monsieur le Maire ajoute que le SMGBO reviendra au mois de mars pour faire le point sur la commune.

Monsieur GUERRIER Alain, habitant Bellée depuis longtemps, suggère de refaire les fossés présents dans le secteur de Bellée comme ce qui se faisait auparavant. Monsieur le Maire invite Monsieur Guerrier à venir faire le tour du village lorsque le SMGBO reviendra en mars.

La séance est close à 22h00.